

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013 à 20 H 30

Convocation : 02/09/2013

Affichage : 16/09/2013

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Josette PAILLARD, Danielle BOURGEOIS et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND et Olivier LONGIN

Procuration : Stephen MARTIN à Olivier LONGIN
Samira OUDET à Florian DARCO

Secrétaire de séance : M. OLIVIER LONGIN

Après lecture faite par le Maire du procès-verbal du 8 juillet 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

- Renouvellement convention SPA
- Convention remboursement CG39 – Accompagnement scolaire
 - Modifications budgétaires
 - Prolongation contrat saisonnier
 - Rémunération agent communal

VOIRIE

- Rénovation éclairage public 3° tranche
- Effacement réseau Télécom Minerais 2° tranche
- Etude aménagement Places Centre Bourg – Choix bureau d'étude

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Renouvellement convention SPA

M. le Maire informe les membres du conseil que la SPA souhaite dénoncer l'ancienne convention qui nous lie depuis 01 janvier 2007. Il donne lecture du nouveau document conforme aux nouvelles réglementations, sur la prise en charge ; la garde et l'entretien des animaux errants ou en divagation trouvés sur le territoire de la commune.

Les frais de fonctionnement du refuge de BIARNE, composé de 3 employés à temps plein et 2 contrats aidés, ainsi que des frais vétérinaires, qui sont supportés par 142 communes porte l'allocation annuelle de Dampierre à 1.00 €par habitant, soit pour un an à 1 235.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, de ne pas donner de suite favorable à cette nouvelle convention.

Convention remboursement CG 39 - Accompagnement scolaire

Le département a fait le choix de rendre obligatoire la présence d'un accompagnateur dans tout véhicule transportant des élèves d'âge préscolaire depuis la rentrée scolaire 2012.

Le recrutement des personnes accompagnantes est effectué par la commune qui les rémunèrent et les assurent.

Le département apporte une participation à hauteur de 50 % du coût de l'accompagnement mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention remboursement de l'accompagnement scolaire.

Modifications budgétaires

M. le Maire propose la modification budgétaire suivante :

- Cpte 2315/22	- 1 400,00 €
- Cpte 2111	+ 1 200,00 €
- Cpte 202/16	+ 200,00 €
-	

Afin de payer les dernières transactions d'acquisition foncière pour les travaux de Châteauneuf et les frais de publicité du périmètre de protection de la demeure Caron.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

Prolongation contrat saisonnier

Le contrat de M. Fabien Monnier, adjoint technique contractuel, se termine le 10 septembre 2013.

Compte-tenu de la manière de servir de l'agent et des travaux particuliers à réaliser en septembre (élagage, travaux voiries, divers), le Maire propose de prolonger son contrat jusqu'au 30 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la prolongation du contrat.

Rémunération agent communal

M. le Maire indique que compte-tenu de l'évolution de la manière de servir de M Nicolas Richard, il convient de le récompenser sous une forme ou une autre. Cette reconnaissance pourrait être attribuée soit une augmentation de salaire, soit une prime exceptionnelle au regard de la période récente passée où il a confirmé son autonomie et sa prise d'initiatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour, 3 voix contre de lui attribuer une prime exceptionnelle en fin d'année et de réexaminer sa demande d'augmentation dans le cadre de la programmation budgétaire 2014.

Rénovation éclairage public 3^o tranche

M le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation de l'éclairage public se poursuit pour la 3^{ème} tranche. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis du SIDEC pour le renouvellement du matériel vétuste de 30 lanternes pour les rues du Tilleul, Air et Soleil, Vieilles Vignes et de la Grotte, d'un montant de 16 896,44 €T.T.C., subventionné à 50 % ; et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Il est précisé que le système d'abaissement de puissance (70/50 W) ne sera pas mis en place compte tenu de la décision du Conseil de couper l'éclairage public la nuit.

Effacement réseau Télécom Minerais 2^o tranche

Le maire informe qu'une convention avec FRANCETELECOM concernant la 2^{ème} tranche de l'effacement des réseaux des Minerais doit être signée.

La somme à charge pour la commune est de 2 952,40 € sur la base d'une répartition à 50/50.

Ces travaux seront réalisés de façon connexe avec ceux concernant le réseau EDF.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Etude aménagement Place Centre Bourg – Choix bureau d'étude

Le Maire présente les 4 offres reçues, suite à la consultation qui a été effectuée auprès de 6 bureaux d'études, concernant l'étude de faisabilité des places centre bourg.

Le Conseil Municipal décide de demander des renseignements complémentaires auprès des 4 bureaux d'études et mandate le Maire pour engager les négociations. La décision définitive sera prise au prochain Conseil Municipal.

Questions diverses

- 1 M. le Maire fait part du message de Mme la Directrice de l'école de Dampierre, qui remercie les agents pour les travaux et ménage effectués dans l'école pendant les vacances scolaires et le plaisir de retrouver une école si accueillante.
- 2 L'association Foyer Rural de Dampierre a sollicité la mise à disposition du parking de la salle polyvalente pendant le vide grenier. La salle n'ayant pas été réservée pour cette date, le Conseil accorde cette mise à disposition gratuite, mais précise que si la salle est réservée par une autre personne, la mise à disposition ne pourra se faire, le parking faisant partie de la location de la salle. A charge alors pour le Foyer Rural de réserver la salle.
- 3 M. le Maire fait part du procès-verbal établi par Maître Pierre BRUN, huissier à Arbois, concernant les nuisances sonores dont se plaint Mme Bailly. Le constat ayant été effectué pendant la fête du village le 29 juin dernier, les membres du Conseil Municipal considèrent qu'il n'est pas représentatif des nuisances subies.
- 4 Suite à la sollicitation de l'organisateur, la commune ne souhaite pas se porter candidate pour le Tour cycliste du Jura 2014 compte-tenu des enjeux financiers liés.

- 5 Le Conseil Général ne donne pas de suite favorable à la demande de subvention pour la réhabilitation de la zone de décharges route de Fraisans, le programme étant clos.
Le Conseil Municipal décide d'adresser un nouveau courrier de mise en demeure au propriétaire pour le nettoyage du terrain. L'option d'une acquisition du terrain reste à étudier.
- 6 L'Association « les Enfants d'abord » demande l'autorisation de faire une marche gourmande avec halte aux bois et à l'étang Patouillet M. GOUNAND est chargé de transmettre l'accord du Conseil Municipal après en avoir informé l'association de chasse.
- 7 Dans le cadre de son projet COMENIUS, la Directrice de l'école demande la prise en charge des repas pour 50 personnes environ, sur 2 jours pour assurer l'accueil des partenaires étrangers, les 14 et 15 octobre 2013.
Le Conseil Municipal rappelle la mise à disposition de la salle polyvalente avec un vin d'honneur d'accueil et propose en plus une participation exceptionnelle de 150,00 €
- 8 Le conseil Municipal décide de renouveler sa prise en charge des cours de piscine pour les élèves de CE2 de l'école de Dampierre. Le transport est quant à lui subventionné par le CG 39.
- 9 M. FERRAND signale que la loi PEILLON oblige désormais les communes à pavoiser les bâtiments publics, à afficher la déclaration des droits de l'homme et à indiquer sur le fronton « Liberté, Egalité Fraternité ».
Le conseil Municipal décide de se renseigner sur la mise en conformité de cette loi et définir les enjeux financiers.
- 10 M. FERRAND fait un retour sur la réunion qui s'est tenue à Byans-sur-Doubs avec l'URFOL et d'autres communes. Le coût des séances augmentant, la commune confirme que cette année reste une année test par rapport à la fréquentation.
Le Conseil Municipal propose d'ores et déjà de réfléchir à d'autres orientations pour cette activité cinéma (changer la programmation en art et essai plus culturel, réflexion au niveau intercommunal, utilisation de la salle polyculturelle de Fraisans...). Une réunion est prévue entre l'URFOL, la commune et le Foyer Rural.
- 11 Mme BOURGEOIS trouve que les affiches positionnées dans la véranda de la mairie sont inesthétiques. Une étude sera faite pour un nouveau panneau d'affichage.
- 12 Mme PAILLARD signale que les travaux suite au dégât des eaux dans l'appartement loué par la commune sont terminés et ont été remboursés par les assurances.
- 13 Un devis a été demandé pour la réfection des quelques fenêtres qui ne fonctionnent pas ou mal (poste et mairie).
- 14 Mme PAILLARD expose au Conseil Municipal les matériaux et coloris des revêtements muraux qui ont été retenus pour les travaux de réfection intérieur de la salle polyvalente.
- 15 Mme COULON rappelle sa proposition d'une visite de l'Assemblée Nationale. Les dates proposées ne conviennent pas. Une date en début d'année 2014 serait plus intéressante.

- 16 Mme COULON informe qu'un nouveau devis a été demandé au Maître Verrier, M. Philippe TARTRE, concernant la réfection des vitraux de l'église, qui s'élève à 1 194.00 € H.T. (1428.03 T.T.C). Elle a adressé un courrier au Sénateur Gilbert BARBIER pour solliciter une subvention de sa part. Un dossier sera établi dans ce sens.
- 17 M. GOUNAND signale que l'abribus des Minerais a été démonté et qu'il faut en commander un nouveau. Le Maire adressera une demande de subvention au service des transports du Conseil Général qu'il a déjà contacté par téléphone. Le même type d'abribus en bois que celui de Châteauneuf sera installé.

La séance est levée à 23 H 30.

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	PROCURATION
Madame OUDET Samira	PROCURATION
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Convention remboursement CG 39 Accompagnement scolaire	2013/048
Modifications budgétaires	2013/49
Prolongation contrat saisonnier	2013/50
Rénovation éclairage public 3 ^{ème} tranche	2013/51
Effacement réseau Telecom Minerais 2 ^{ème} tranche	2013/52
Réfection vitraux de l'église	2013/53